Trente-sixième année, N° 257. — Le numéro 10 centimes — Vendredi 3 novembre 1939.

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 2.08
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE	14.—	7.50	4.—
Avec Bulletin officiel	18.—	9.50	5.—

ETRANGER : Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	8 cts le mm.
Suisse	10 » »
Etranger	14 » »
Réclames	
Mortuaires	16 » »

Coups de barre

Les partis nationaux ont-ils trouvé leur compte, c'est-à-dire un actif, dans les élections du 29 octobre pour le renouvellement du Conseil national ?

Oui ou non.

Oui, en ce sens que le socialisme extrémiste et le communisme ont essuyé d'incontestables et d'incontestés échecs dans les deux Bâle, à Berne, à Zurich, à Genève et dans le canton de Vaud, même avec l'élection tacite, où ils ont dû céder deux sièges aux conformistes.

C'est donc pour en arriver là que la tendance Nicole a proféré tant de vociférations, a eu tant d'attaques d'épilepsie, d'écume aux lèvres et au bout de la plume ?

Certes, M. Nicole a été élu à Genève, mais ce résultat, d'ailleurs prévu, n'empêche pas que, dans l'ensemble du pays, le soviétisme et tout ce qui s'y rapporte, ont passé un bien mauvais quart d'heure.

Puisse ce quart d'heure hâter pour eux l'arrivée du quart d'heure de grâce du dernier jour des condamnés !

Espérons !

Le Conseil fédéral et les Chambres sauront-ils tirer la conclusion qui s'impose de cet échec général ?

Depuis quelques années le peuple suisse avait l'impression qu'en haut lieu on capitulait, on abdiquait devant les forces révolutionnaires.

Cela ressortait clairement de certains décrets et de certaines interprétations de lois que l'on étendait à souhait, à l'instar de la peau de chagrin de Balzac, pour complaire aux forces révolutionnaires.

N'a-t-on pas vu le drapeau rouge, qui est le drapeau du bolchévisme, moins la faucille et le marteau, figurer dans les cortèges patriotiques du 1er août ?

On a défendu le port de chemises noires ou brunes, parce qu'emblèmes d'institutions étrangères, mais on a toléré et on tolère la chemise rouge, le foulard rouge, le nœud rouge ,qui fourmillent dans les manifestations, même nationales, tels des coquelicots dans les blés, selon l'expression du poète.

Partout, cette couleur-là a aussi sa signification étrangère. Le communisme russe s'en prévaut et la fait flamboyer dans les airs.

Tout ce qui, dans notre pays, est national en la plus large acception du mot, — et nous comprenons sous cette appellation tous les démocrates modérés, raisonnables, radicaux, conservateurs — tous ceux-là, que ce soit en ville ou à la campagne, refuseront toujours de s'incliner devant un drapeau qui évoque des révolutions sanglantes.

Comprendra-t-on enfin ce sentiment au Conseil fédéral et au Parlement où les deux grands partis, radical et conservateur, reprennent leurs places premières, tandis que le parti socialiste descend au troisième rang ?

Les Pouvoirs publics ont l'obligation, plus que jamais, de défendre et de protéger l'ordre, nos institutions démocratiques, notre Régime, notre Drapeau, celui-là où il y a la Croix blanche, que les sans-patrie, avoués ou camouflés ne cessent de battre en brèche.

C'est, ici, que nous ne sommes qu'à demi-satisfaits des élections législatives fédérales du 29 octobre.

Ces élections, si elles avaient été retardées, auraient permis aux partis nationaux de rentrer dans la terre promise même dans des cantons et des circonscriptions où ils avaient dû en sortir.

Le scrutin a été hybride.

La politique était interdite dans l'armée. On n'a pu empêcher cependant certain courant d'y souffler. Une note des journaux de ce matin donne à entendre qu'une partie du déchet constaté sur le nom de M. Musy vient de là.

Il va de soi que nous enregistrons le bruit sans nous en porter garant.

La reconnaissance des peuples ne diffère pas de celle des individus.

Un homme politique peut s'attendre à tout.

Au Capitole aujourd'hui, nous le trouvons au fond de la Roche Tarpéienne le lendemain.

Consultez les chiffres du scrutin du 29 pour autant que vous pouvez pous permettre cette incursion. Vous y constaterez que des hommes qui ont sacrifié leur repos et leurs talents arrivent bien après d'autres sur lesquels les Chambres ne sont que des Pas-Perdus.

Et savez-vous comment on légitime ce renversement des valeurs ?

Nous vous le donnons en cent : c'est que les premiers arrivés au poteau ne sont pas connus.

Ainsi donc la faveur populaire irait aux *inconnus*.

Pas une minute on songerait à ce fait qu'il pourrait se trouver parmi les candidats, des *méconnus*.

La loi fédérale a bien voulu remédier à cet inconvénient en instituant le cumul, du moins pour les élections au Conseil national.

Seulement, ce n'est là qu'un palliatif qui répugne profondément à notre attachement au principe de l'égalité.

Au fond, nous n'attachons pas une importance énorme au fait que tel et tel parti national gagnent un siège ici ou là. Ce ne sont que des retours au giron qui, dans quatre ans, peuvent reprendre les chemins de l'Enfant Prodigue.

La majorité nationale du Parlement sort de l'épreuve quelque peu fortifiée, mais ne peut pas considérer ces succès pour d'énergiques coups de barre à droite.

Ch. Saint-Maurice.

Toujours dans la position d'attente à l'Ouest

La situation générale n'a pas changé sur le Front franco-allemand.

Aucun fait de guerre.

Pourtant on signale une recrudescence des coups de mains, en nombre et en importance. L'aviation a été très active mardi, mais son action ne peut être comparée à celle de la journée de lundi, au cours de laquelle de très nombreux raids furent accomplis de part et d'autre.

Au sujet du bilan de ces derniers, on confirme que tous les appareils français sont rentrés à leur base. Trois incidents locaux ont par ailleurs marqué la journée de mardi sur le front de Lorraine : dans la région à l'ouest de Sarrelouis, c'est-à-dire dans un canton assez accidenté, formé de croupes boisées, s'étendant au nord du bourg français de Bouzonville, et parcouru par la Nide et ses affluents, la Helter et le ruisseau de Bizing, les troupes allemandes ont déclenché un coup de main assez important ; leurs fantassins sont sortis de leurs positions après une préparation d'artillerie qui a duré une heure.

Il s'agissait d'effectifs représentant un bataillon environ : deux sections déployées en avant, une en échelon immédiat et le reste en soutien. Les soldats allemands ont encerclé un village situé dans le « no man's land » ; mais celui-ci était vide car il avait été préalablement évacué par le petit poste de surveillance français qui l'occupait. Les Allemands n'ont pas pu se maintenir dans ces villages. Ils en furent chassés par une contre-attaque française, menée par un bataillon d'environ 800 hommes qui, débouchant à l'improviste, les refoula dans leurs positions de départ. Après un combat assez vif dans la région de la Moselle, à 15 km. environ à l'ouest du cours de ce fleuve, les Allemands ont également déclenché un coup de main, mais cette opération fut beaucoup moins importante que la précédente, et ne mit en ligne qu'une soixantaine d'hommes.

Enfin, dans la région de Forbach, un coup de main français fut lancé avec succès contre un poste avancé allemand occupé par un officier et 9 hommes, et défendu par une mitrailleuse. Les fantassins français anéantirent ce poste, ramenant dans leurs lignes six prisonniers et l'arme automatique que les Allemands servaient.

Mais il n'y a aucune conclusion à tirer de ces petits faits d'armes.

En définitive, c'est toujours la position d'attente. Les Français sont aux aguets de tous les mouvements insolites dans les lignes allemandes et prêts à la parade en cas d'offensive. Du côté allemand, tout semble indiquer qu'on est prêt pour le déclenchement d'une grande opération offensive. Les concentrations à l'arrière du front , notamment, sont toujours aussi con-

(La suite en deuxième page, 1ère colonne.)

Retomber ou mourir ?

—o—

Les feuilles, les pauvres feuilles que la bise arrache aux branches, emporte au loin pour laisser choir ensuite dans un coin où elles meurent, sont bien plus heureuses que ces infortunés qu'on appelle, par dérision sans doute, des « détenus libérés ».

Libérés de quoi, je vous prie ?

— Du pénitencier !

— Pour gagner une géôle bien autrement infamante, puisqu'il ne leur est plus permis de se réhabiliter par le travail et l'honnêteté !

Au pénitencier ce sont des détenus expiant leur faute, mais « en liberté » il n'y a plus que des « parias » honnis et pourchassés comme des fauves.

Le « Nouvelliste » a cité le cas de ces deux malheureux qui ont uni leur vie par le mariage au sortir de la prison, ne demandant rien à personne que le travail qui sustente et la bonne volonté qui réhabilite. Dès que furent connus les antécédents de ces pauvres diables, aucune commune ne voulut les accueillir.

— Mais nous ne faisons de tort à personne, nous vivons d'un honnête travail, laissez-nous donc la paix !

— Rien à faire ! Vous êtes pour nous des indésirables et vous risquez de tomber à la charge de la commune...

— Justement pas ! On ne peut rien nous reprocher depuis notre pénitence subie ; nous ne sommes à la charge de personne !

— Nous avons la loi pour nous.

— Alors, il ne nous reste plus qu'à récidiver, pour avoir un gîte et du pain, ou à mourir !

— Allez dans votre commune !

— C'est un petit village du Haut-Valais, sans ressources et surtout sans occasion de travail. On nous repousserait et on nous laisserait périr sur le chemin plutôt que de nous donner un abri.

Le malheur — et disons franchement : **la honte** — c'est que **ça** pourrait arriver... Beaucoup de communes sont farouches, voire barbares, pour leurs ressortissants qui risquent de tomber à l'assistance. Et plus encore, quand il s'agit de malheureux ayant quitté le pays depuis longtemps, ou qui viennent de l'étranger. Il ne leur reste guère que la ressource de disparaître de ce pauvre monde ou de commettre de nouveaux délits.

Tel est le dilemme à quoi sont soumis en terre valaisanne les anciens détenus. Il n'y a pas de nom pour qualifier pareil état de choses.

Que fait donc, nous le demandons pour la quantième fois, l'Oeuvre de Patronage des détenus libérés ? Est-elle morte ou simplement en léthargie ? Si elle a trépassé qu'on la remplace ! Si elle dort qu'elle sorte de sa torpeur. On n'a que faire de titres et de comités existant seulement sur le papier : il faut de l'action !

Le plus élémentaire sentiment de charité humaine et chrétienne commande que cesse enfin cet abandon ou cette incurie. On est moins dur envers des animaux qu'envers ces pauvres gens qui sont tombés mais qu'on acculе au suicide ou au déshonneur après l'expiation.

Ça, Messieurs, c'est de la cruauté ou de la barbarie. Et il faut que cette honte cesse !

D.

Le recours de Morges contre l'élection tacite

—o—

(De notre correspondant auprès du Tribunal fédéral)

Lausanne, 1er novembre.

L'article 22 de la loi fédérale concernant l'élection du Conseil national du 14 février 1919 prévoit que s'il n'y a qu'une liste électorale ou si le nombre des candidats de toutes les listes réunies ne dépasse pas celui des députés à élire, tous les candidats sont proclamés élus par le gouvernement cantonal sans opérations électorales.

L'article 22 vise le cas de l'élection tacite. Ce mode d'élection a fonctionné cette année dans plusieurs cantons, entre autres dans le canton de Vaud, où il a donné satisfaction à tous les partis. Le sieur C., qui était l'unique candidat d'une « liste indépendante, hors-partis », n'est par contre pas content du tout. Il avait déposé sa liste, munie de 16 signatures.

Le 11 octobre 1939, le Conseil d'Etat vaudois lui faisait savoir, par décision, que sa candidature n'était pas valable et qu'elle ne serait pas prise en considération. Le 13 octobre, le Conseil d'Etat proclamait élus, conformément à l'article 22 de la loi de 1919, par élection tacite, les 15 députés vaudois au Conseil national (représentant 5 partis, soit le parti socialiste vaudois, section du parti socialiste suisse, le parti socialiste vaudois, tendance Nicole-Moscou, parti national paysan, parti libéral-démocratique, parti radical démocratique).

C. attaque par recours de droit public l'arrêté du 13 octobre 1939. Il mandait au Tribunal fédéral de juger que le Conseil d'Etat était tenu d'admettre sa candidature qui, d'après lui, était valable.

La section de droit public a déclaré le recours irrecevable. Le Tribunal fédéral n'est en effet pas l'autorité compétente pour trancher la question soulevée par C.

En fait de règles de compétence, l'article 12 de la loi fédérale de 1919 prévoit que le gouvernement cantonal statue sur les plaintes qui lui sont adressées contre les décisions des organes cantonaux concernant les opérations préparatoires. La disposition réserve toutefois les compétences du Conseil national. Et c'est justement le Conseil national qui est compétent pour vider le différend surgi entre C. et son gouvernement cantonal.

Le Règlement du Conseil national du 17 décembre 1920 prescrit (article 5) que le Conseil prononce sur la validité des élections. Par élections l'article en question vise tant les élections ordinaires que les élections extraordinaires prévues à l'article 22 de la loi de 1919 (cette disposition mentionne outre les élections tacites deux autres hypothèses peu courantes : « Si le nombre des candidats de toutes les listes réunies est inférieur à celui des députés à élire tous les candidats sont déclarés élus par le gouvernement cantonal. Les sièges restants font l'objet d'une élection complémentaire », dit l'alinéa 2. Et l'alinéa 3 ajoute : « Si aucune liste électorale n'a été déposée, les électeurs peuvent voter pour n'importe quel citoyen éligible et les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages sont déclarés élus »).

C. n'est donc pas au bout de ses peines. S'il le veut, il peut encore s'adresser au Conseil national. Peut-être aura-t-il la sagesse de s'abstenir.

Ln.

sidérables, mais le haut commandement allemand hésite ou attend les ordres des chefs suprême du Reich.

Douze divisions polonaises en formation

—o—

On sait que le gouvernement polonais, transféré à Paris, travaille activement, sous la direction de son chef, le général Sikorski, à la reconstitution d'une armée polonaise en France. Le ministre des affaires étrangères, M. Zaleski, dans une interview donnée au « Diaros de Noticias » a exprimé l'espoir que 12 divisions polonaises pourraient monter en ligne aux côtés des armées françaises au printemps de 1940. Près de 500,000 Polonais se sont inscrits pour faire partie de la future armée.

Offensives verbales

—o—

M. Molotov, ministre des affaires étrangères de Russie, a prononcé son grand discours devant le Soviet suprême dans lequel avaient pris place — comme étages ? — M. Maxime Litvinof, partisan de la S. d. N. et ce camarade Dimitrof, impliqué naguère dans l'incendie du Reichstag et qui, pour avoir tâté des géôles allemandes, a dû penser rêver en entendant faire l'éloge à Moscou de l'amitié du Reich.

Car, outre les couplets consacrés à l'agrandissement territorial de l'U. R. S. S. en Pologne et à l'extension de son influence dans la Baltique, le discours du chef de la diplomatie soviétique fut surtout un hymne d'allégresse à la louange de cette « bonne Allemagne pacifique » contre laquelle de « méchantes grandes puissances » ont longtemps attisé l'hostilité de la Russie soviétique.

M. Molotov n'a pas pris la peine d'expliquer pourquoi Staline et lui ont soudain décidé d'adorer ce qu'ils voulaient brûler il y a quelques semaines encore. Il s'est borné à constater le renversement des alliances.

Aussi M. Molotov n'hésite-t-il pas à charger à fond contre ces deux empires propriétaires d'immenses colonies et qui se permettent de défendre ce qui leur appartient au dieu de le céder de bonne grâce aux Allemands. Conserver son bien, c'est pour M. Molotov faire preuve d'impérialisme.

M. Molotov a rappelé sa déclaration selon laquelle l'U. R. S. S. entendait pratiquer à l'égard de tous les Etats une stricte neutralité et s'en tenir avec le Reich à des rapports cordiaux amicaux mais basés sur des intérêts réciproques. Autrement dit, il attend de l'Allemagne qu'en échange de l'appui verbal de la Russie elle rende à celle-ci de nouveaux services et tire encore quelques marrons du feu.

Sur un point cependant, M. Molotov vient à la rescousse du Reich. C'est lorsqu'il souligne la nécessité de rétablir rapidement la paix. Mais ce vœu formulé en termes platoniques n'est accompagné d'aucun moyen de pression. Il est douteux qu'il fasse impression à Paris et à Londres.

Le reste du discours, consacré aux rapports de l'U. R. S. S. avec les Etats baltes, la Finlande et la Turquie n'apporte rien de bien nouveau. Il confirme ce que l'on savait déjà de l'appétit de Moscou.

Vapeur anglais coulé

Le vapeur anglais « Bronte » de Liverpool a été coulé dans l'Atlantique, après avoir été attaqué par un sous-marin. Il jaugeait 1,317 tonnes. Les 40 marins de l'équipage et un passager furent recueillis par un navire qui les débarqua dans un pont anglais. L'attaque eut lieu il y a quelques jours. On croit que le « Bronte » resta à la surface pendant un temps considérable et qu'un autre navire essaya de le remorquer.

IMPRIMERIE RHODANIQUE - I - ST-MAURICE

Nouvelles étrangères

Deux dévoyés, deux épaves du pavé des villes

—o—

Il y a foule dans la salle des assises de la Seine, à Paris, pour voir juger deux jeunes assassins.

L'aîné s'appelle Armand-René Schmitt. Il a vingt ans. Son compagnon, Henri Solignat, en a exactement dix-huit.

— Dix-huit ans, précisément, aujourd'hui, lui dit le président Delegorgue.

Deux dévoyés, deux épaves, deux affreuses exceptions dans la masse admirable de la jeunesse française, dont les conjonctures actuelles font ressortir les hautes qualités.

Schmitt et Solignat ont assassiné dans des circonstances effroyables un personnage original qui avait commis l'imprudence de les prendre à son service.

Il s'appelait Delaville, mais se faisait appeler, orgueilleusement, comte François de la Ville sur Ilion.

C'est sous ce nom pompeux qu'il exploitait, 50, rue Labat, à Montmartre, une modeste épicerie.

Il eut le tort de recueillir Schmitt, cuisinier, en rupture de fourneaux, comme commis et comme compagnon. Schmitt fit entrer dans l'intimité de son patron son camarade Solignat.

Il était immanquable que cela fini mal : les deux chenapans, qui s'étaient mis en tête de « mettre en l'air » leur singulier patron pour le voler, mirent leur projet à exécution le 25 juillet 1938. Ce jour-là, ils sautèrent sur Delaville, lui jetèrent du poivre dans les yeux, le frappèrent successivement avec une bouteille et un maillet et l'étranglèrent enfin à l'aide d'une serviette puis d'une ficelle.

Quand leur victime fut morte, les deux jeunes misérables se mirent en devoir de fouiller les meubles. Ils trouvèrent en tout et pour tout 110 francs. Alors, ils s'enfuirent, mais revinrent le lendemain dans l'espoir d'accroître leur butin ; ce jours-là, ils découvrirent en tout et pour tout deux billets de 10 lires.

Quelques jours plus tard, on les arrêtait et ils avouaient leur forfait.

Ils ne discutent guère devant leurs juges.

Schmitt, à qui le président Delegorgue reproche sa vie débauchée depuis qu'il a quitté son Mulhouse natal pour venir dans la capitale, fait cette réponse candide :

— Je ne connaissais pas les mœurs de Paris !

Solignat, malgré son jeune âge, est un fort et vigoureux gaillard. Mais son intellect paraît faible.

Les remords des deux gamements sont, de toute évidence, une simple formule de politesse.

L'éloquent avocat général Bevin prononce un réquisitoire dont la fermeté se nuance de pitié humaine. Puis ce sont les plaidoiries de Mes Georgie Myers, Théodore Valensi et Faure.

Le grisou meurtrier

—o—

Un coup de grisou s'est produit à 3 heures du matin dans le charbonnage de la Bouverie, alors qu'une cinquantaine d'ouvriers seulement étaient au travail.

La plupart d'entre eux purent remonter.

L'accident s'est produit non loin de l'endroit où une catastrophe minière se produisit en 1936.

Le nombre des morts s'élève à onze. Jusqu'ici neuf cadavres ont été remontés.

DES MANUSCRITS LISIBLES, S. V. P.

Les personnes qui nous adressent des articles ou des communiqués manuscrits ou dactylographiés sont priées d'user de l'interligne, de façon à établir un texte clair et lisible, au lieu de textes compacts dont le déchiffrement donne double mal aux ouvriers typographes.

Nouvelles suisses

Pourquoi M. Motta n'assistera pas à la réunion de la S. d. N.

—o—

Du correspondant de Berne à la « Gazette de Lausanne » :

« On apprenait lundi que M. Motta avait décidé de ne pas assister à la réunion de la S. d. N. qui débutera le 4 décembre. On aurait tort de voir dans cette abstention, malgré son caractère de nouveauté, le désir de faire un coup d'éclat au préjudice de la S. d. N. Considérant que cette session aura pour but principal d'établir le budget pour l'an prochain, le Conseil fédéral a approuvé unanimement la décision de M. Motta de déléguer à Genève un spécialiste des questions financières en la personne de M. William Rappard, ainsi que M. Camille Gorgé, ancien fonctionnaire au Département politique. Cette assemblée n'aura la visite d'aucune sommité politique européenne et passera sans doute inaperçue. Il va sans dire, d'ailleurs, qu'à côté des motifs exposés plus haut, la désuétude de cette institution n'y est pas pour rien ».

Les élections au Conseil national

—o—

A Genève

Les résultats si longtemps attendus sont enfin connus : La représentation du peuple genevois au Conseil national reste, en somme, ce qu'elle était auparavant. Comme précédemment, cinq députés nationaux siégeront à Berne, en compagnie de trois socialistes. Toutefois, le parti radical aura trois délégués sous la Coupole, au lieu de deux, M. Perréard prenant la succession de M. Théodore Aubert, qui se retirait de la scène parlementaire. D'autre part, M. Rosselet ne sera plus soumis à l'autorités dictatoriale de M. Nicole, mais se joindra aux socialistes orthodoxes.

A Fribourg

Les conservateurs obtiennent cinq sièges (le dernier grâce au plus fort reste). Sont donc élus les conseillers nationaux sortant de charge : MM. Maxime Quartenoud, Pierre Aeby, Franz Muller, Charles Chassot et Jean-Marie Musy. Ce dernier a quelques milliers de voix en moins que ses colistiers.

Les radicaux conservent leurs deux sièges. Mais l'alerte a été chaude puisque la liste agrarienne, favorisée de plus de trois milliers de listes — ce qui est la surprise de cette élection — ne manque le quorum nécessaire que pour une septantaine de listes.

A St-Gall

D'après les résultats totaux des élections au Conseil national dans le canton de St-Gall, les conservateurs obtiennent six mandats (jusqu'ici 5), le parti radical-démocratique et le mouvement des jeunes radicaux quatre (4), socialistes deux (2), indépendant un (1).

L'Union des démocrates libres — qui jusqu'ici avait un siège — et les jeunes paysans n'obtiennent aucun mandat. Le siège qu'occupait jusqu'ici M. Nuesch passe aux conservateurs.

A Zurich

Ballottage pour le second siège au Conseil des Etats entre M. Bernhard, parti paysan et M. Briner, président du Conseil d'Etat. M. Klœti, président de la ville de Zurich, a été brillamment réélu.

Au Conseil national, les socialistes gagnent un siège, des radicaux un siège, le parti des paysans un siège au détriment du parti évangélique et du parti communiste. Le Front national, qui disposait d'un siège, n'a pas présenté de candidat.

En Argovie

Les élections au Conseil national dans le canton d'Argovie ont donné la répartition suivante des douze sièges à repourvoir :

Parti socialiste 5 sièges (jusqu'ici 4) ; parti radical 2 sièges (inchangé) ; parti conservateur catholique 3 sièges (inchangé) ; parti jeune-paysan 0 (1) ; parti des paysans et bourgeois 2 sièges (inchangé).

Attendu qu'un seul membre du Conseil d'Etat peut appartenir à l'Assemblée fédérale et qu'en 1935, où les deux conseillers d'Etat Keller et Siegrist, avaient également été élus, le Grand Conseil avait refusé de modifier cette disposition légale, il sera éventuellement nécessaire de soumettre de nouveau la question au Parlement cantonal.

Dans les Grisons

Au Conseil national, la députation des Grisons sera désormais composée de 3 démocrates (jusqu'ici 2) deux conservateurs (3) et un radical (1).

Sont élus : MM. Gadient et La Nicca (sortants), ainsi que le Dr Planta (nouveau), tous trois démocrates ; Comdrau et Bossi (sortants), conservateurs, et Vonmoos (sortant), radical.

M. Foppa, conservateur, n'est pas réélu.

* * *

Le nouveau Conseil national issu des élections tacites dans huit cantons et des urnes de dimanche dernier sera donc composé pour des quatre prochaines années de la façon suivante :

Entre parenthèses la répartition ancienne.

Radicaux	50 (48)
Socialistes	45 (50)
Socialistes du parti Nicole	4 (0)
Catholiques conservateurs	44 (42)
Paysans	21 (21)
Libéraux	6 (7)
Dém. libres et jeunes paysans	6 (7)
Indépendants (Duttweiler)	9 (7)
Communistes	0 (2)
Monnaie franche	1 (0)
Parti populaire évangélique	0 (1)
Front national	0 (1)
Démocrates glaronais	1 (1)
	187

Le verdict de Lausanne

—o—

Le Tribunal criminel de Lausanne a rendu son verdict dans l'affaire de la rue du Tunnel à Lausanne où fut assassiné l'agent de police Rosset.

Henri Blanc a été condamné à la réclusion à vie, à la perte des droits civiques et aux 30/50 des frais. Marcel Chevalley, 2 ans de réclusion, moins 108 jours de détention préventive, 2 ans de privation des droits civiques. A. Dénéréaz, 2 ans de réclusion moins 111 jours de détention préventive ; 3 ans de privation des droits civiques. A. Jeanmonod, 11 mois de réclusion, moins 110 jours de détention préventive : 2 ans de privation des droits civiques. Charles Caillet, 1 ans de réclusion, moins 96 jours de détention préventive ; 2 ans de privation des droits civiques. Gustave Caillat, 3 mois de réclusion, compensé par la détention préventive négociants en liqueurs et eaux-de-vie accusés

Les cinq derniers prévenus paieront solidairement le solde des frais. Acte est donné des réserves civiles aux plaignants. La Cour admet les conclusions des parties civiles.

Six vignerons asphyxiés dans une cave

—o—

Mercredi soir, vers 20 heures, un citoyen de Cully, M. Ulysse Pouly envoyait un homme chercher une bouteille de vin dans la cave de son frère, M. Henri Pouly, qui habite sur la place de Cully, près de la fontaine de la justice. Comme cet homme ne revenait pas tout de suite, M. Ulysse Pouly descendit aussi dans la cave ; puis d'autres descendirent à leur tour qui manifestaient quelque inquiétude à ne voir personne réapparaître. Tous, en effet, pour n'avoir pas pris les précautions nécessaires,

(Lire la suite en page 5)

FEUILLETON DU NOUVELLISTE 6

Rosely

France entendit une clameur terrible qu'accompagnait le fracas indescriptible d'une ville entière qui s'effondrerait. Elle se sentit osciller. Au même moment, le plafon parut s'abattre sur elle comme un éteignoir et ce fut en elle et autour d'elle une nuit immense.

IV

Tout d'abord, France ne perçut qu'une voix une voix mâle et douce qui la berçait d'un chant murmuré.

Elle avait l'impression de s'éveiller après un sommeil long, si long qu'il lui semblait avoir duré un siècle, et elle tardait à reprendre connaissance. Encore engourdie, elle perçut cependant avant tout autre chose, le rythme très doux du chant qui la réveillait, et elle le reconnut pour celui d'une valse déjà démodée dont les paroles anglaises frappaient maintenant son oreille.

— « Charmaine, my Charmaine ! » fredonnait la voix inconnue.

Et, quoique encore au bord du rêve ou de la mort, elle s'étonna de trouver un tel charme à cette rengaine.

Cet étonnement acheva de lui faire reprendre conscience. Elle comprit qu'elle avait des yeux ouverts et s'affola de ne rien voir cependant.

— Mais... mais je suis aveugle ! dit-elle tout haut.

— Non, non ! N'ayez pas peur ! dit près d'elle la voix qui chantait tout à l'heure. Nous sommes seulement dans une obscurité totale...

— Mais pourquoi ? fit-elle, effrayée soudain. Que s'est-il passé

Elle ne dit pas : « Où suis-je ? » comme une héroïne du répertoire, mais elle le pensa au moment où, devançant son questionnaire, la voix lui répondait sur un ton enjoué :

— Mon Dieu ! madame ou mademoiselle (je ne sais pas au juste) nous sommes tout simplement ensevelis sous les décombres du compartiment que nous occupions tout à l'heure... à moins que ce ne soit sous le compartiment voisin, je ne puis préciser, ayant comme vous, sans doute, perdu totalement conscience au moment de l'accident.

— L'accident ? Ensevelis ?

Dans son effarement, elle voulut se dresser, s'asseoir, mais une poigne solide l'en empêcha, et ce fut seulement alors qu'elle se rendit compte qu'elle était couchée contre la poitrine de cet inconnu dont un bras passait sous ses épaules.

— Bougez pas ! ordonna la voix. J'ai eu comme vous, tout à l'heure, le désir de changer de position et je me suis cogné le front si violemment contre je ne sais quoi, que l'envie m'en a passé. Ne bougez pas, surtout ! Le moindre mouvement peut nous perdre. Je ne sais pas si vous vous rendez bien compte que nous ne devons la vie sauve qu'à une sorte de miracle ? Nous jouissons d'un espace restreint, certes, mais c'est déjà bien beau, et il ne faut pas être trop exigeant. Ne compromettons par, par des gestes désordonnés, le bel équilibre de l'enchevêtrement de matériaux qui nous a réservé une espèce de niche... et attendons bien gentiment que nos sauveteurs, qui sont au travail, nous aient dégagés !

— Mais, bredouilla France, encore abasourdie, mais je ne peux pas rester ainsi dans vos bras, pourtant ?

— Pourquoi ? demanda ingénuement la voix ; vous êtes mal ?

Elle ne pouvait le dire. La sensation d'avoir contre elle, tout près ce corps vibrant, de sentir la chaleur de ce bras derrière sa nuque, d'entendre sous sa tête les battement de ce cœur lui donnait, dans l'épouvante de la catastrophe, une impression de réconfort, d'apaisement rassurant.

— Je regrette vraiment, reprit-il, toujours sur le même ton enjoué, mais je ne puis bouger moi-même d'un pouce. J'ai eu, en m'éveillant, la surprise agréable de vous trouver dans mes bras par un hasard vraiment charmant. Je ne suis pas le moins du monde responsable de cette incorrection, évidemment un peu forte pour un monsieur qui ne vous a pas été présenté !

L'engourdissement se dissipant un peu, elle reprenait sa lucidité. Elle s'étonna de la liberté d'esprit dont faisait montre son compagnon d'infortune.

— Eh bien ! Vous avez du sang-froid, vous au moins !

— Ma foi, vous aussi, il me semble, pour une jeune fille... ou une jeune femme...

— Mais moi, je ne chante pas ! Comment pouvez-vous avoir le courage de chanter dans une situation pareille ?

— Tout simplement parce que je n'en pouvais plus de crier pour guider mes sauveteurs... et puis, aussi, parce que je savais, par ce moyen, me faire reconnaître et rassurer... la seule personne à laquelle je tienne au monde et dont j'ai

tombaient les uns après les autres, asphyxiés par le gaz carbonique qui se dégageait des tonneaux où le nouveau fermente.

Il y eut ainsi six hommes qui gisaient dans la cave et qu'il fallait sortir au plus tôt. Des voisins eurent enfin l'idée de se servir des masques à gaz qu'utilisent les pompiers, cependant que d'autres appelaient le Dr Descombaz, médecin à Lutry.

A mesure que les hommes étaient ramenés à l'air, on pratiquait la respiration artificielle. On avait demandé aussi du secours à Vevey qui arriva avec un pulmotor. Tous furent bientôt rappelés à la vie ; trois d'entre eux, les derniers tombés dans la cave, ne souffraient que d'une légère syncope, trois autres exigèrent davantage de soins et plus particulièrement M. Ulysse Pouly. Une demi-heure après, tout le monde était remis sur pied.

L'alerte avait été chaude.

—o—

Les falsificateurs d'eau-de-vie

La Cour de Bâle a rendu son verdict dans l'affaire de falsification d'eau-de-vie. Les six Ils ont accepté leur condamnation, le sorte sont condamnés à des amendes de 50 à 2090 francs.

Ils ont accepté leur condamnatioe, de sorte que le jugement est devenu aussitôt exécutoire.

—o—

Interdiction du port illégal de l'uniforme

Informé que des civils se sont procuré des uniformes de l'armée utilisés pour des fins délictueuses, considérant que des abus peuvent être commis dans ce domaine qui portent atteinte à la défense nationale et à l'ordre public, le Conseil d'Etat vaudois a pris, le 27 octobre, un arrêté interdisant le prêt, la location et la vente d'uniformes usagés d'officiers, de sous-officiers et de soldats de l'armée suisse aux revendeurs, marchands fripiers et autres commerçants. Le Département de justice et police est compétent pour apprécier les cas où des uniformes peuvent être obtenus et peut délivrer l'autorisation nécessaire. La transgression de ces prescriptions constitue une désobéissance aux ordres de l'autorité prévue par l'article 251 du Code pénal vaudois ; elle est passible des peines prévues. Restent réservées d'autres dispositions du Code pénal pour les actes délictueux d'une autre nature.

—o—

La situation de la Banque nationale suisse

Selon la situation de la Banque nationale suisse au 31 octobre 1939, l'encaisse-or est restée inchangée à 2394,6 millions de francs, alors que les devises enregistraient, à 291,4 millions, une diminution de 21,7 millions. Les effets sur la Suisse accusent, à 39,6 million, un recul de 1,5 million. Les avances sur nantissement, par contre, ont augmenté de 3,9 millions, pour passer à 53,7 millions. Les escriptions sont sans changement et s'élèvent à 46 millions. Les effets de la Caisse de prêt ont été présentés à l'escompte pour 0,5 million. Le total de ces effets se monte par conséquent à 9,2 millions.

La circulation des billets fait ressortir, à 2036,2 millions, une augmentation de 43,6 millions. Comparée à celle de fin septembre 1939, qui s'élevait alors à 2082,3 millions, elle présente une diminution de 46,1 millions. Les engagements à vue ont diminué de 56,4 millions à 834,7 millions.

Au 31 octobre 1939, les billets en circulation et les engagements à vue étaient couverts par l'or à raison de 83,40 %.

—o—

A la légation d'Angleterre à Berne

Le Département politique fédéral communique :

« Ayant atteint la limite d'âge, sir Georges Warner, ministre de Sa Majesté britannique à Berne, prendra bientôt sa retraite. Il aura comme successeur M. David-Victor Kelly, actuellement au Foreign Office, à Londres.

Dans la Région

Le noyé de la Dranse était un mobilisé

Le noyé inconnu trouvé dans la Dranse, près du pont de Vongy, n'est pas un Sénégalais comme certains indices l'avaient fait tout d'abord supposer. Il a été identifié par sa famille. C'est Marius Dutruel, 36 ans, de Vougron-Féternes, disparu alors qu'il était mobilisé à Abondance.

Le soldat Duruel avait manqué à l'appel de 15 septembre et l'on se perdait en conjectures sur son sort. On suppose qu'il est tombé accidentellement dans la Dranse et que les eaux du torrent ont entraîné de corps. Il ne portait plus de matricule, mais une montre et un briquet retrouvés dans un lambeau de pantalon ne permettent plus aucun doute.

Poignée de petits faits

✶ L'Italie comptait le 30 septembre 1939, 44,394,000 habitants contre 38,449,000 au début de décembre 1921. La densité de la population a passé de ce fait de 122,4 à 141,1 habitants par kilomètre carré.

✶ Le personnel de l'avion quadrimoteur affecté à la Malle des Indes a déclaré, à Brindisi, que l'appareil, pris dans une tourmente dans la région de Frosinone, entre Rome et Naples, avait été frappé par la foudre. Ni l'avion ni les 21 personnes à bord dont 16 passagers n'eurent pas le moindre mal. Seul le chef pilote eut les cheveux et son imperméable brûlés.

✶ La grève s'étend au port d'Amsterdam. Un certain nombre de dockers ont cessé le travail: hier après-midi, ils se sont joints aux grévistes.

✶ Par suite de la pénurie de papier, les journaux espagnols réduisent le nombre de pages. Les journaux de format normal, comme « Arriba y Informaciones Alcazar », paraîtront sur quatre pages. Ceux de format réduit, comme « Madrid A B C », réduiront le nombre de leurs pages dans la même proportion.

✶ M. Daranyi, ancien président du Conseil de Hongrie, vient de mourir à l'âge de 53 ans.

✶ La Chambre suédoise a voté un crédit de 23 millions de couronnes pour la mise en chantier immédiate d'un contre-torpilleur et de 18 chercheurs de mines.

✶ On mande d'Ijmuiden, Hollande, à l'« Allgemeen Handelsblad » que le danger des mines sous-marines est extraordinairement grand pour les ports hollandais. Un remorqueur de la marine a détruit ces jours deux mines, dont l'une tout près de l'entrée du port.

✶ Tous les stocks de café ont été saisis par l'Etat finlandais. La population recevra dorénavant 250 grammes de café par mois et par personne.

Nouvelles locales

Une marge trop grande

—o—

On nous écrit :

Dans un article non signé mais d'allure officieuse, un correspondant du « Nouvelliste » essaie de justifier le prix de vente des pommes de terre aux consommateurs en Valais.

A mon avis cette correspondance n'a fait que mettre en relief d'une façon plus saisissante encore les véritables abus qui se pratiquent chez nous dans le commerce et la vente des pommes de terre.

Admettons le prix de **15 fr.** les 100 kg., marchandise à prendre chez le producteur, chiffre qui est d'ailleurs admis également par la correspondance en question.

Mais, ce que personne n'admettra hormis les revendeurs intéressés c'est que du paysan au négociant détaillant la pomme de terre ait augmenté de **6 fr. 30** les 100 kg., soit de près d'un tiers.

Notre contradicteur avoue, en effet, — et ceci n'est point légende ! — qu'aux 15 fr. officiellement fixés, il faut ajouter : mise en sac et toile 1 fr. 30 par 100 kg., transport jusque chez le grossiste : 1 fr. par 100 kg. ; bénéfice du grossiste y compris livraison aux détaillants : 2 fr. par 100 kg. ; et, tenez-vous bien ! 2 fr. par 100 kg. parce que le Valais est une région montagneuse — même en plaine !

Nous soumettons ces chiffres à l'Office fédéral de l'Economie de guerre et nous le prions de dire par l'entremise du « Nouvelliste » ce qu'il en pense.

En attendant, nous répétons qu'il y a abus manifeste dans la vente des pommes de terre au public. Il faut vivre et laisser vivre, mais on avouera qu'une marge de 6 fr. 30 par 100 kg. de pommes de terre **avant d'arriver chez le détaillant est notoirement exagérée.** Si ce dernier prélève encore quelques francs comme c'est son droit, nous paierons les « patates » à raison de **25 à 30 fr. les 100 kg.**

Entre le producteur et le consommateur, elles auront **doublé** au profit des intermédiaires !

Ce qui n'est déjà pas beau en temps ordinaire est un scandale en période de guerre, nous ne d'envoyons pas dire, et nous attendons avec sérénité l'avis de l'Office fédéral de l'alimentation.

Le même consommateur.

P. S. — Le paysan n'aurait-il pas avantage à traiter directement avec le consommateur ? Nous savons de nombreux cas où il a été possible de s'approvisionner pour 17 et 18 fr. les 100 kg., marchandise de premier choix, rendue franco chez l'acheteur. Ces quelques francs supplémentaires reviennent au moins à celui qui a le plus peiné...

—o—

Notre ravitaillement

—o—

Fondez du beurre

La vente du beurre frais est absolument libre pour le moment, c'est-à-dire qu'on peut se le procurer sans carte de rationnement.

En revanche, le beurre fondu est rationné. On ne peut l'obtenir que sur présentation des cartes de rationnement. A cet effet, plusieurs coupons de graisse réunis (de 250 et de 500 grammes) permettent l'achat de beurre fondu en boîtes d'un kilo. Les seaux de 5 kg. conviennent mieux aux gros consommateurs qui disposent de cartes spéciales.

L'Union centrale doit suspendre la fonte du beurre jusqu'à nouvel avis, de sorte que la vente du beurre fondu cessera pour une période indéterminée dès que les stocks actuels seront épuisés.

Aussi recommande-t-on aux ménagères de ressortir la vieille « tenrine » et de fondre le beurre elles-mêmes jusqu'à ce que la fonte en grand puisse être reprise.

Le fromage plus cher

L'Office de guerre pour l'alimentation, d'entente avec le Service fédéral du contrôle des prix, communique :

« Jusqu'ici, le fromage et le beurre ont été vendus au consommateur suisse à un prix inférieur au prix de revient. L'Union centrale des producteurs de lait a subi, de ce fait, des pertes pour la couverture desquelles elle dut avoir recours, ces dernières années, aux subventions de la Confédération. Les producteurs de lait ainsi que le Département de l'économie publique désirent renoncer à ces subventions.

Tenant compte de ce fait, comme aussi de la pénurie de main-d'œuvre due à la mobilisation générale et de la situation nouvelle du marché des produits laitiers, ledit département a décidé de donner suite à la requête de l'Union centrale des producteurs de lait en adaptant, dans la mesure du possible, les prix de vente du fromage aux prix de revient réels. C'est pourquoi, l'autorisation d'augmenter de 30 cts par kilo les prix de détail du fromage est accordée dès le 1er novembre.

—o—

Installera-t-on des hauts-parleurs dans nos gares ?

—o—

Il serait question d'installer des hauts-parleurs dans nos principales gares qui annonceraient les retards de trains et autres informations importantes.

M. Chenaux, directeur du 1er arrondissement, écrit, à ce sujet, à la « Feuille d'Avis de Lausanne » :

« Quant à installer des hauts-parleurs dans les gares, nous y songeons depuis plusieurs années. Sans compter qu'il convenait d'attendre les expériences faites à Zurich par exemple, notre souci d'introduire ce perfectionnement moderne dans nos grandes gares a été contrarié par le fait qu'il s'agit d'installations malheureusement fort coûteuses. Néanmoins, et bien que les budgets de constructions des C. F. F. soient actuellement réduits au strict nécessaire, nous comptons mettre en service, en 1940, une installation volante utilisable dans diverses gares et qui pourra aussi fonctionner à la gare de Lausanne à certains jours de trafic particulièrement intense. Dans les limites de nos possibilités budgétaires, nous nous efforcerons avec le temps, de développer ces installations qui peuvent, en effet, rendre de précieux services. »

—o—

Concerts Horszowski

Le bénéfice des concerts donnés en Valais dans le courant du mois d'octobre par le célèbre pianiste Horszowski a dépassé le chiffre de 2000 fr. et a été mis à la disposition de l'Association suisse « Pro Polonia » en faveur des malheureux enfants polonais.

Au nom de M. Horszowski, la Société des Amis de l'art remercie l'éminent comité d'honneur, les comités locaux, et toutes les personnes qui ont contribué au succès de ces manifestations de solidarité internationale.

—o—

Comment finissent les comètes

—o—

Voilà une question bien insidieuse et à laquelle les astronomes du dix-septième siècle auraient été bien en peine de répondre.

Plus favorisés qu'eux, vous aurez la réponse en observant attentivement le ciel pendant les nuits de la mi-août, si... la voûte céleste consent à apparaître libre de tout nuage.

C'est en effet une des meilleures périodes pour observer l'essaim d'étoiles filantes qu'on appelle les Perséides, parce que toutes ces traînées lumineuses semblent émaner de la constellation de Persée qui se trouve au-dessus de l'horizon Est vers 10 heures du soir.

En les contemplant, vous penserez que vous voyez les derniers débris d'une grande comète apparue en 1862 et que personne ne revit depuis.

Qu'est-ce donc qu'une comète ? C'est un amas formidable de particules solides plus ou moins grosses ; rassemblement de rochers, de pierres et même de poussières qui décrivent autour du Soleil des orbites le plus souvent fortement elliptiques. Et il en existe des millions de ces amas célestes, des milliards peut-être, autant, disait Képler, qu'il y a de poissons dans l'océan.

Chaque année, les astronomes en découvrent de nouvelles, mais très rares sont celles qui paraissent visibles à l'œil nu. Beaucoup d'entre elles sont d'ailleurs découvertes par des non-professionnels qui passent leur nuit à inspecter le ciel, soit avec des lunettes de faible puissance, soit même avec de simples jumelles de théâtre.

Et ceci me rappelle l'histoire de Pons qui fut pendant des années concierge à l'Observatoire de Marseille. Ce brave homme, pris d'un beau zèle pour l'étude du ciel, tout en exerçant sa charge qui ne devait consister qu'à « tirer le cordon », en profitait pour examiner la voûte céleste. Les étoiles n'avaient qu'à bien se tenir et ce fut ainsi qu'il ne découvrit

---

C'est un peu comme si nous étions seuls au monde tous les deux...

Elle murmura presque inconsciemment, songeant à son enfance malheureuse, à sa jeunesse isolée :

— Seule, je l'ai toujours été.

— Seule, pauvre petite ! A vingt ans...

— Et je vais peut-être mourir seule... à vingt ans...

Tout bas, si bas qu'il ne pouvait l'entendre, elle murmura, songeant à tous les baisers que sa mère ne lui avait pas donnés, à ceux que ne lui donnerait pas non plus « celui qui devait venir », qu'elle attendait inconsciemment, qu'elle appelait tout bas :

« Sans un baiser d'amour... »

Le sentiment de sa détresse passée et de la pitié infinie de cette mort toute proche, de cette mort solitaire entre les bras d'un inconnu, lui tordit les nerfs avec une telle violence, qu'elle gémit doucement en s'appuyant un peu plus lourdement contre l'épaule compatissante.

— Qu'y a-t-il ? questionna la voix émue. Vous souffrez ? Etes-vous mal ?

— Non, murmura-t-elle, prise d'une nouvelle faiblesse... je suis bien, au contraire...

Oui, divinement bien... Une sorte de mirage, une illusion merveilleuse, naissait peu à peu de son cerveau endolori.

Cette épaule offerte, ce cœur vibrant, cette étreinte solide et douce... était-il possible qu'ils lui fussent inconnus ? Peu à peu, avec la fièvre qui montait, l'impression confuse qu'un être cher était là qui veillait sur sa faiblesse, qui la protégeait, qui la berçait, plongeant son cœur dans une extase bienheureuse.

Elle renversa davantage sa tête contre la poitrine protectrice et répéta :

— Bien. Divinement bien. Ah ! gardez-moi ! Bercez-moi... et chantez... chantez-moi encore.

Docile avec un attendrissement apitoyé, la voix reprit le refrain au rythme câlin interrompu tout à l'heure :

I cant forget that night we met...
How bright were skies above
That precious mem'ry lingers yet
When you declared your love...

France entendait les paroles étrangères sans les comprendre. Le chant demeurait pour elle anonyme et doux comme le murmure du vent ou ces chants à bouche fermée dont le mamans bercent avec amour le sommeil des nouveaux-nés.

Peu à peu, avec la douleur croissante de son bras, la fièvre augmentait, brûlait son visage, troublait ses idées.

Elle ne savait plus ce qu'elle faisait ici, ni même où elle était au juste. Elle éprouvait seulement une sorte de bien-être moral infiniment doux, jamais ressenti à être bercée ainsi, comme si souvent son enfance avait souhaité de l'être... Elle ne savait plus si c'était seulement la pitié d'un inconnu ou la tendresse d'un être cher qui veillait ainsi sur son sommeil ou son agonie... Elle était bien, divinement bien, cependant elle allait peut-être mourir !

Dans un élan, elle recommanda son âme claire à la justice divine :

« Mon Dieu ! Je n'ai jamais été une méchante petite fille... »

Mais le délire, brouillant déjà ses idées, ramenait l'obsession :

« Mourir... mourir à vingt ans... » murmura-t-elle, inconsciente.

Et tout bas, si bas, avec le regret poignant de tout ce qu'elle n'avait pas connu :

« Sans un baiser d'amour ».

Une douleur plus vive rejeta sa tête en arrière contre l'épaule protectrice. Elle pensa que peut-être c'était la fin...

(A suivre).

IMPRIMERIE RHODANIQUE - I - ST-MAURICE

SION Place de la Planta

A l'occasion de la foire, samedi et dimanche, venez vous amuser au

RADIO-SKOOTER

en conduisant vous-même votre voiture, sans risque d'une panne d'essence

Se recommande, Charles TISSOT.

pas moins d'une vingtaine de comètes nouvelles, ce qui lui valut le surnom de « Furet des comètes ».

Le directeur de l'Observatoire, ému d'une telle rivalité, en prit, dit-on, si bien ombrage que le pauvre concierge devenu astronome, dut chercher une autre situation. Il ne perdit pas d'ailleurs au change et comme la vertu doit toujours être récompensée, il fut nommé en 1825, directeur de l'Observatoire de Florence, où il découvrit encore cinq comètes.

Voilà qui est encourageant pour les amateurs d'astronomie, mais revenons à la constitution des comètes. Celles-ci contiennent, outre des météorites, des mètres cubes de gaz sur lesquels les rayons solaires exercent une forte répulsion. Chassées ainsi du noyau cométaire, les molécules gazeuses s'étalent en arrière du gros de la comète et forment dans l'espace ce que nous appelons la queue de l'astre chevelu.

Mais le Soleil agit également par son attraction sur les portions dures de la comète et peu à peu il tend à les disperser, à en égrener les parties sur l'orbite cométaire. Celle-ci, à la longue, présente une vraie procession de particules plus ou moins grosses.

Ainsi, toute comète est vouée à la destruction en un temps plus ou moins long.

Les exemples ne manquent pas dans nos annales astronomiques.

La comète découverte par Tempel en 1866 et dont la période de révolution est d'environ trente-trois ans, a donné lieu à l'essaim des Léonides qui paraissent provenir du Lion vers la mi-novembre.

A la fin de ce même mois, on peut observer les Biélides, qui proviennent très certainement des débris de la comète de Biéla.

La belle comète de Halley, dont la dernière apparition eut lieu en mai 1910, est également en voie de désagrégation et nous donne l'essaim des Aquarides.

Plus récemment, le 9 octobre 1933, on a pu assister à une véritable pluie d'étoiles filantes qui provenaient de la comète Giacobini-Zinner, dont la période est de sept années.

En somme, il ne se passe guère de mois que notre planète ne rencontre sur son chemin de nombreux fuyards des amas cométaires.

Abbé Th. Moreux,
Directeur de l'Observatoire de Bourges

Comment nous devrions nous comporter en cas de guerre

Les instructions que le Conseil fédéral a établies à l'intention de la population et se rapportant à l'attitude qu'elle doit adopter vis-à-vis d'une armée ennemie viennent d'être publiées. Le fait de ces instructions ne doit donc pas faire penser qu'il existe un tel danger dans le moment actuel. Elles seront communiquées par l'intermédiaire des cantons à toutes les autorités administratives et militaires soit jusqu'aux communes et aux chefs de section, publiées intégralement dans les feuilles officielles et distribuées même aux particuliers qui en feront la demande.

Outre les troupes, font partie aussi des forces de combats : les défenses locales actives contre avions ; le corps des gardes-frontière ; la gendarmerie de l'armée ; la police des cantons et des communes ; les services complémentaires et la défense passive contre avions ; le personnel armé des chemins de fer ; le personnel armé des usines électriques et sous-stations.

Dans les troupes sont compris les volontaires, mais ces volontaires devront, autant que faire se peut, porter l'uniforme ; si cela n'est pas possible, ils devront porter un insigne militaire bien reconnaissable (tout au moins le brassard fédéral) pour qu'il n'y ait aucun doute sur leur appartenance à l'armée.

Toutefois, la population peut, d'après les lois de la guerre, entreprendre des actes de combat, selon certaines conditions.

Le règlement international prévoit aussi le cas de la levée en masse : « La population d'un territoire non occupé qui, à l'approche de l'ennemi, prend spontanément les armes pour combattre les troupes d'invasion sans avoir eu le temps de s'organiser en corps de volontaires, sera considérée comme belligérante si elle porte des armes ouvertement et si elle respecte les lois et coutumes de la guerre ». Cette levée en masse peut devenir nécessaire contre une entreprise ennemi qui survient brusquement (saute la contre une position faiblement occupée à la frontière, irruption de troupes blindées ou d'éléments motorisés, surprise par des parachutistes).

En principe, les autorités et la population de l'intérieur du pays doivent tenir bon sur place et, dans toute la mesure où elles le peuvent apporter leur appui à l'armée et à l'économie de guerre en travaillant utilement. Il ne sera pas ordonné d'évacuation en masse de la population, sauf prescriptions spéciales et contraires.

Les cantons désireux de faire des préparatifs en vue d'une telle éventualité doivent s'adresser à l'Office fédéral de guerre pour l'assistance.

L'évacuation des biens est préparée par l'armée. Elle est exécutée sur ordre des autorités militaires.

La question de savoir si la population des lieux qui se trouvent dans la zone de combat doit rester sur place ou doit être évacuée sera réglée selon les ordres des chefs militaires.

Un territoire est considéré comme occupé dans le cas seulement où il se trouve effectivement au pouvoir de l'armée ennemie. L'occupation est limitée aux seuls territoires dans lesquels l'autorité ennemie est établie et est en mesure de s'exercer.

La population ne peut pas être contrainte à participer à des opérations de guerre dirigées contre son pays ni à donner des renseignements sur son armée, ou sur les moyens de défense de celle-ci.

Les autorités cantonales décideront quels membres des autorités des cantons, des districts et des communes doivent rester sur place ; elles doivent en tous cas pourvoir à ce qu'il reste du personnel pour assurer l'administration, maintenir l'ordre et le fonctionnement des services d'intérêt vital, servir d'intermédiaire entre l'autorité occupante et la population, dans l'intérêt de celle-ci.

† **CHAMPERY.** — Mardi 31 octobre est décédée subitement à Champéry Mme veuve Henri Berra, née Exhenry. Femme de tête, elle avait succédé à son époux, M. Henri Berra, en qualité de buraliste postale de Champéry, fonctions qu'elle avait remplies à la satisfaction de l'administration. Agée de 68 ans, la défunte était la belle-mère de M. le colonel Rémy Berra, sauvagement assassiné par le trop célèbre Duboin.

La mort de Mme Berra a causé un vif chagrin.

GRANGES. — Les jeux imprudents. — Corr. — Non loin de Granges des jeunes gens s'amusaient à tirer sur des oiseaux quand tout à coup le jeune Henri Gabriel, âgé de 16 ans, bousculé par un compagnon ne put empêcher une balle de partir de l'arme qu'il tenait dans les mains. Elle alla se loger dans la poitrine d'un camarade qui, blessé, dut être transporté à l'hôpital.

RECKINGEN. — Corr. — Nous apprenons la mort de M. Steffen, ancien président de la commune, décédé à l'âge de 70 ans, après une vie toute de travail. Le défunt était un grand ami de la nature et consacrait ses moments de loisir à la musique. A sa famille, à ses enfants, parmi lesquels nous nous faisons un devoir de mentionner tout spécialement, le capitaine de compagnie Steffen, actuellement sous les armes, vont aujourd'hui nos pensées.

SAVIESE. — Accrochage. — Corr. — Hier un accrochage s'est produit entre un camion de la maison Dubuis et un char sur le territoire de la commune de Savièse, non loin du village de Roumaz. Il n'y a heureusement que des dégâts matériels aux deux véhicules à signaler.

SION. — La Toussaint dans la capitale. — Corr. — La fête de la Toussaint a été célébrée mercredi à Sion dans la dignité et dans la foi. Triste, plus triste encore que les précédentes fut la Toussaint de cette année 1939, quelques mois à peine après le déclenchement d'un drame qui menace d'anéantir le monde entier.

A la Cathédrale, le matin, les fidèles eurent la consolation d'entendre d'émouvantes paroles prononcées par M. le Recteur Evéquoz. La procession avait réuni toute la pieuse population sédunoise qui tenait à venir pleurer auprès de ses morts, à fleurir les tombes des chers disparus et à se recueillir auprès de ceux qui dorment de leur dernier sommeil.

Au cimetière, M. le Grand Vicaire, Mgr Delaloye, prononça un magnifique sermon, en présence de Son Excellence Mgr Bieler, évêque du diocèse, de nombreux ecclésiastiques et d'une foule considérable de fidèles.

SION. — Croix d'Or. — Corr. — La section locale de la Croix d'Or a repris ses réunions. La prochaine aura lieu dimanche 5 novembre, à 17 heures, dans notre nouveau local de la Maison des Oeuvres.

La mobilisation a révélé une fois de plus des abus trop généraux et certes pas favorables à la défense du pays, puisqu'on a dû y mettre un frein. Nous invitons à se joindre à nous, dimanche, toutes les personnes qui comprennent l'importance de l'œuvre d'éducation et de relèvement poursuivie par notre société d'abstinence. Une intéressante causerie-récit figure au programme.

ST-MAURICE. — Concert militaire. — Ce soir vendredi, sur la Place du Parvis, la fanfare de la Cie I/206 offrira à notre population un concert avec un programme de choix. Chacun tiendra à encourager par sa présence ces vaillants musiciens.

Un heureux événement dans la Maison de Savoie

ROME, 2 novembre. — On annonce officiellement qu'un heureux événement est attendu dans quatre mois dans la Maison du prince de Piémont.

Service télégraphique et téléphonique

Les communiqués

Celui de France

PARIS, 2 novembre. (Havas). — Nuit calme dans l'ensemble.

Une note Havas ajoute :

Un petit fait nouveau est l'envoi de patrouilles allemandes dans la région des Vosges où, depuis longtemps, l'activité s'était assoupie.

L'artillerie allemande continue de déclencher des tirs brefs, mais assez violents. C'est ainsi que la petite ville française de Forbach, située à l'est de Warndt, à quelque 3 km. de la frontière, a été l'objet d'un bombardement. C'est ainsi que les positions françaises établies sur la rive gauche de la Blies, à quelques kilomètres au nord-ouest de Sarreguemines, furent prises à partie par des pièces de 155 mm., qui tirèrent une cinquantaine de gros obus.

Celui d'Allemagne

BERLIN, 2 novembre. (D. N. B.) — Faibles tirs d'artillerie à l'Ouest, en certains endroits.

Un pétrolier allemand coulé

LONDRES, 2 novembre. (Havas). — Le pétrolier « Friedrich » s'est bien laissé couler par un croiseur britannique. Cette nouvelle annoncée par le « New-York-Times » est confirmée par les cercles navals britanniques. Il est possible que le pétrolier avait pour mission de ravitailler un ou plusieurs sous-marins allemands.

Un vapeur qui échappe à un sous-marin

GIBRALTAR, 2 novembre. (Havas). — Un message reçu à Gibraltar fait connaître que le vapeur britannique « Egba », se trouvant à environ 240 milles marins à l'est de Madère, essuya ce matin le feu d'un sous-marin allemand. Par la suite on annonça officiellement que l'« Egba » était parvenu à échapper au sous-marin qui le poursuivait et continuait sa route, apparemment sans avoir été touché par le feu du submersible allemand.

Le retour à Moscou

MOSCOU, 2 novembre. — La délégation gouvernementale finlandaise est arrivée dans la matinée à Moscou. Les pourparlers interrompus depuis le 23 octobre ont repris aujourd'hui jeudi.

Le jugement dans l'affaire d'espionnage Rota-Rochat

GENEVE, 2 novembre. (Ag.) — Après trois jours de débats qui ont eu lieu à huis clos, la Cour pénale fédérale a rendu son jugement dans l'affaire d'espionnage Rota-Rochat. Les peines suivantes ont été prononcées :

Rota Virginia, ex-danseuse, 5 ans de réclusion sous déduction de 5 mois de prison préventive ; Roger Joël, dessinateur, 3 ans de réclusion sous déduction de 6 mois de prison préventive, trois ans de privation des droits civiques et exclusion de l'armée. Rochat Paul, détective privé, 15 mois de prison sous déduction de trois mois de préventive et deux ans de privation des droits civiques. Rochat Dolly, son épouse, 6 mois de prison avec sursis pendant trois ans.

L'incarcération de Paul Rochat, qui était en liberté provisoire, a été ordonnée sur-le-champ par le président de la Cour.

Les ¾ des frais du procès sont mis à la charge de Virginia Rota et de Roger Joël et ¼ à la charge des époux Rochat, solidairement.

Les tentatives d'espionnage ont été retenues contre Roger Joël et Virginia Rota. Quant à Rochat, il a été établi qu'il avait un service d'espionnage politique sur le territoire suisse au profit d'une puissance étrangère. Mme Rochat a été reconnue comme complice d'espionnage politique.

La question d'espionnage militaire dont on avait parlé concernant Rochat, n'a pas été retenue.

La liberté provisoire refusée aux députés communistes arrêtés

PARIS, 2 novembre. — La Chambre des mises en accusation a examiné les 29 requêtes des 29 députés communistes qui avaient fait opposition au rejet de leur demande de mise en liberté provisoire.

Elle a rejeté toutes les demandes qui lui ont été soumises.

Les 29 députés communistes resteront donc à la prison de la Santé, où ils sont détenus depuis leur arrestation qui remonte aux premiers jours d'octobre.

L'exposé hebdomadaire de M. Chamberlain

LONDRES, 2 novembre. (Reuter). — M. Chamberlain, premier ministre, a déclaré à la Chambre des Communes qu'il ne jugeait pas nécessaire d'ouvrir un débat sur le Libre blanc relatif au mauvais traitement infligés dans les camps de concentration par les Allemands. En effet, les faits mentionnés dans ce livre sont clairs.

M. Chamberlain s'est ensuite expliqué sur la situation militaire. Le mauvais temps et la faible visibilité constants au cours de la dernière semaine exercent leurs effets sur les opérations militaires sur terre, en mer et dans les airs.

L'activité à la frontière germano-française reste limitée à des entreprises locales, à quelques vols de reconnaissance et à des feux d'artillerie.

Malgré le froid très intense qui a régné, le corps expéditionnaire britannique a continué à renforcer la position des secteurs qui lui ont été assignés.

Au sujet de la guerre navale, il n'y a pas d'événement qui mérite d'être signalé. Nous continuons à faire échec à l'armée sous-marine. Rien ne s'est passé qui puisse ébranler notre confiance et nous continuons à espérer que nous parviendrons à écarter le danger que constitue la guerre sous-marine.

La semaine dernière de nombreuses rencontres se sont produites entre des effectifs de l'armée de l'air anglaise et allemande. Lors des raids ou lors des attaques aériennes sur des bateaux britanniques, pas un bateau ni un avion ne fut endommagé. L'ennemi a subi quelques pertes. Les avions britanniques ont effectué entre autres des vols de reconnaissance sur le nord et l'ouest de l'Allemagne.

Ils ont pu prendre des photographies d'une réelle importance. Le gouvernement britannique a minutieusement étudié le discours Molotov, qui était attendu très impatiemment à Berlin, mais qui a, ce que je suppose, causé un certain désappointement. Le gouvernement britannique a pris acte avec intérêt de la définition des buts du gouvernement soviétique.

Le prisonnier n'est plus qu'un cadavre

LONDRES, 2 novembre. — Le professeur Vernon, de l'Université d'Etat de Vienne, a transmis un message du Dr Schuschnigg, ancien chancelier de l'Etat autrichien et prisonnier de la Gestapo allemande depuis 18 mois. Voici ce message :

Lorsque Dollfuss a été assassiné, déclare-t-il, fièrement, j'ai fait mon devoir au nom de l'Autriche. Ils ne me changeront pas.

Selon le Dr Vernon, d'état de Schuschnigg qui est enfermé dans une cellule de 3 m. 25 de long sur 3 m. de large, sous les caves de l'Hôtel Métropole à Vienne, est lamentable.

A l'exception de sa femme qui a juré le secret, je suis le seul visiteur qui ait été autorisé à le voir depuis son emprisonnement par les nazis. Schuschnigg m'a dit qu'il n'avait aucun appétit, qu'il vivait de café et de pommes de terre.

L'ex-chancelier ne s'attend pas à quitter son cachot en vie, à moins que les nazis ne le fassent comparaître devant les tribunaux, comme ils l'en ont déjà menacé.

Sa femme qui peut le visiter tous les vendredis pendant cinq minutes lui donne de ses nouvelles. Schuschnigg est déjà un moribond.

Dans la vie de fer qui lui a été imposée, il a été condamné à entendre la voix du Führer, ses discours menaçants et les doctrines de la Gestapo. Ces discours, Schuschnigg les connaît par cœur. L'Autriche peut encore fort bien revivre. Tout indique qu'elle n'est pas complètement nazifiée. Elle ne le sera jamais dans les cœurs de son peuple.

L'Italie va célébrer l'anniversaire de sa victoire sur les empires centraux

ROME, 2 novembre. — Samedi prochain, en présence du prince héritier et de M. Mussolini, aura lieu une messe solennelle à l'occasion du 21me anniversaire de la victoire remportée en 1918 sur les empires centraux.

Transmission de pouvoirs

ROME, 2 novembre. — Demain à midi aura lieu à Rome la cérémonie de la transmission de pouvoirs à la suite du remaniement récemment intervenu dans les hautes hiérarchies du régime.

Mort du célèbre professeur de philologie romane

BALE, 2 novembre. — Jeudi est décédé à l'âge de 89 ans d'une attaque le Dr Ernst Tappolet, qui occupait la chaire de philologie romane à l'Université de Bâle. Il se consacra principalement aux recherches linguistiques et au développement de la culture romane.

„La guerre que nous préférons..."

Pour le XVIIme anniversaire du fascisme, l'Italie inaugure de grandes entreprises agricoles

(De notre correspondant particulier)

Rome, le 26 octobre.

M. Mussolini déclarait un jour que la guerre préférée par l'Italie fasciste est celle qu'elle livre aux éléments pour étendre ou améliorer ses cultures. Il y a une particulière éloquence à cet égard dans la façon dont va être célébré le XVIIme anniversaire de l'avènement du régime fasciste. La Marche sur Rome, qui lui donna le pouvoir, eut lieu le 28 octobre 1922 et elle est commémorée chaque année par des cérémonies officielles et surtout par l'inauguration de grands travaux. Il en est de même, cette année, mais le programme de cette commémoration consacre surtout de nouveaux efforts pour la mise en valeur de la terre italienne et ce fait mérite d'être souligné au moment où la moitié de l'Europe est livrée à des œuvres de ruine et de mort.

Electrification de chemins de fer et maisons ouvrières

Sans doute, convient-il de signaler aussi des travaux exécutés par le régime fasciste dans d'autres domaines. Il vient, par exemple, d'achever l'électrification du chemin de fer sur les lignes de Milan à Chiasso et Voghera et de Falconara à Orte. Le réseau italien électrifié atteint maintenant 5131 kilomètres. C'est une nouvelle conquête de l'autarcie, le charbon étranger pouvant être remplacé sur ces lignes par la houille blanche. D'autre part, c'est aussi un progrès dans l'exploitation des chemins de fer, car on pourra désormais se rendre de Bâle à Reggio de Calabre en train électrique et le trajet de Milan à Naples pourra être accompli en sept heures et demie.

Il y a lieu de noter aussi l'effort poursuivi par le régime fasciste pour améliorer les conditions du logement populaire. A l'occasion de l'anniversaire de la Marche sur Rome, on inaugurera à Rome et dans les diverses régions du royaume 1061 immeubles contenant 8470 logements pour familles ouvrières. Au cours de cette année, 283 autres immeubles ont déjà été construits pour abriter 1456 familles. L'ensemble de ces constructions aura coûté 250 millions ; il assure un logement à 60,000 personnes.

Pour intéressants que soient ces travaux, ils ne sont pourtant rien au regard de ceux qui ont pour but d'accroître les ressources agricoles du pays.

Dans les Marais Pontins et dans les Pouilles

Dans les environs de Rome, la mise en valeur des régions désolées des Marais Pontins marque un nouveau progrès, grâce à l'inauguration du centre rural de Pomezia qui vient s'ajouter à Littoria, Sabaudia, Pontinia et Aprilia. Pomezia s'étend sur une superficie de 15 mille 980 hectares arrachés à la mort et à la stérilité. Elle est prête à recevoir, dans ses fermes et ses maisons, une population de cinq mille âmes qui trouvera là du travail et du pain.

De grands travaux d'une nature analogue sont aussi exécutés dans les Pouilles pour assainir et défricher des régions jusqu'ici abandonnées. Quelques chiffres suffiront à donner une idée de leur importance : un premier lot maintenant achevé porte sur une superficie de 10,500 hectares. On y a construit 270 maisons de colons et 58 autres exploitations agricoles reliées entre elles par 31 kilomètres de nouvelles routes. Un second lot comprendra 15,000 hectares avec 500 exploitations agricoles et 30 kilomètres de routes et un troisième 16,000 hectares avec plus de 500 exploitations et 70 kilomètres de routes.

Ainsi, plus de 40,000 hectares, où il n'y avait jusqu'ici que de maigres pâturages et de pauvres cultures, se trouveront transformés en de nouveaux centres de vie et de production.

Signalons aussi, dans les Pouilles, l'achèvement d'un aqueduc dont la construction a coûté un milliard de lires ; il amènera l'eau nécessaire à plus de trois cents communes comptant deux millions et demi d'habitants.

Une grande réforme agraire en Sicile

Si le Midi de l'Italie a pu se plaindre longtemps d'être délaissé, le régime actuel tient au contraire à montrer qu'il s'intéresse activement à tous ses besoins.

Le Grand Conseil Fasciste tient ordinairement ses réunions à Rome, mais il s'est transporté, l'autre jour, en Sicile pour inaugurer avec éclat les travaux de transformation radicale de l'économie agricole de l'île.

La Sicile souffre, depuis des siècles, des conditions créées à la culture par le fait qu'une grande partie des terres se trouve aux mains d'un petit nombre de très gros propriétaires incapables d'en assurer l'exploitation. Le quart de l'île est encore soumis au régime du « latifundium » dont César mêvait déjà de la délivrer comme il voulait aussi assainir les Marais Pontins.

M. Mussolini veut réaliser en Sicile comme dans la campagne romaine le programme agricole du dictateur. Au mois de juillet dernier, il faisait décider, par le Conseil des Ministres, l'assaut au « latifundium » socilien pour une étendue de 500,000 hectares. Avec le concours des propriétaires actuels de ces terres ou par voie d'expropriation, elles seront divisées en 20 mille exploitations de 25 hectares. Cette réforme implique la construction de 20,000 maisons de colons, de routes, d'aqueducs et d'autres ouvrages pour une somme de deux milliards et demi. L'Etat prendra un milliard à sa charge et le reste devra être fourni par les particuliers intéressés au moyen d'apports financiers ou par voie de crédits.

Les premiers travaux de cette entreprise gigantesque viennent d'être entamés dans huit provinces de l'île et c'est pour cette circonstance que Rome avait envoyé là-bas les dignitaires du Grand Conseil fasciste. Cette « première tranche » comprend notamment la construction de 2405 maisons de colons.

Nouvel exode de 18.000 ruraux vers la Libye

On se rappellera que, l'an passé, l'anniversaire de la Marche sur Rome fut marqué par l'exode de 20,000 ruraux d'Italie transportés en Afrique pour aller occuper des exploitations agricoles nouvelles en Libye.

Cette expérience sera renouvelée cette année avec 18,000 autres campagnards constituant environ 1600 familles. Un millier de ces familles appartiennent aux provinces de Vénétie, de Brescia et de Mantoue ; elles s'embarqueront le 28 octobre à Venise. Quatre cents sont des Abruzzes et de la Campanie ; elles partiront de Naples le 29. Les autres sont fournies par la Sicile et elles quitteront Palerme le 30. Les différents convois se rejoindront en mer de façon à être dans les eaux de Libye le 1er novembre.

Sept cents de ces familles sont destinées à la province de Derna en Cyrénaïque. Les autres seront installées dans les régions de Tripoli, de Bengasi et de Misurata. Tout est préparé dès maintenant pour les accueillir dans la colonie.

Guardia.

Exécution forcée

En 1914, lors de la dernière grande guerre, deux arrêtés du Conseil fédéral (du 5 août et du 21 août) avaient décrété une suspension générales des poursuites (le premier jusqu'au 31 août, le second jusqu'au 30 septembre 1914).

Plus tard, le 28 septembre 1914, le Conseil fédéral prenait une ordonnance modifiant à titre temporaire le régime de l'exécution forcée.

A l'occasion de la nouvelle conflagration, le Conseil fédéral a prolongé, le 18 septembre 1939, les féries alors en cours en vertu de l'article 56, chiffre 3 de la loi sur la poursuite, jusqu'au 22 octobre. Le 26 septembre, il complétait cette mesure par un arrêté prolongeant les délais d'expulsion de locataires.

Enfin, le 17 octobre, le Conseil fédéral a publié une ordonnance atténuant à titre temporaire le régime de l'exécution forcée. Cette ordonnance est entrée en vigueur le 23 octobre et elle le restera jusqu'à nouvel avis. Elle a en particulier abrogé les arrêtés du 18 et du 26 septembre.

L'ordonnance comprend 8 chapitres. Le chapitre II, qui concerne la suspension des poursuites en raison du service militaire, mérite une attention particulière, non pas tant à cause du nombre de ses articles (il n'en contient qu'un, l'article 16) que par l'importance des intérêts qu'il protège.

Pendant la durée du service actif, déclare l'article 16 de l'ordonnance, l'article 57 de la loi sur la poursuite pour dettes est remplacé.

L'article 57 prescrit : « La poursuite dirigée contre un citoyen au service militaire fédéral ou cantonal ou contre les personnes dont il est le représentant légal est suspendue pendant la durée de son service.

Cette disposition ne s'applique pas aux militaires qui sont en service en qualité de fonctionnaires, instructeurs, etc. »

Les nouvelles prescriptions qui remplacent temporairement l'article 57 ont la teneur suivante : « La poursuite dirigée contre une personne au service militaire et contre les personnes dont elle est le représentant légal est suspendue pendant la durée du service et pendant les trois semaines qui suivent le licenciement.

La poursuite est aussi suspendue pendant les congés. Lorsqu'un congé dure plus de trois semaines consécutives, la poursuite continue à l'expiration de la troisième semaine.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux personnes qui sont en service en qualité de fonctionnaires, instructeurs, etc. »

On le voit, la nouvelle disposition prolonge la durée de la suspension.

Pendant que la poursuite est suspendue, il ne peut être procédé contre le débiteur à aucun acte de poursuite.

Que faut-il entendre par acte de poursuite ? La jurisprudence du Tribunal fédéral a défini l'acte de poursuite. C'est tout acte émanant des autorités compétentes en matière de poursuite, dirigé contre le débiteur, et qui a pour but une continuation de la poursuite, c'est-à-dire qui rapproche le créancier du but pour la réalisation de biens du débiteur, Comme exemples d'actes de poursuite on peut citer la notification d'un commandement de payer, les décisions rendues en matière de mainlevée d'opposition, ainsi que les arrêts sur recours contre ces décisions.

Par contre, en vertu d'une disposition expresse de la loi, les actes qui ont trait au séquestre de biens du débiteur ainsi que les mesures conservatoires urgentes, sont permis même pendant la suspension de poursuite. Il en est naturellement de même des opérations qui ne constituent pas des actes de poursuite, par exemple la prise sous garde par l'office des objets saisis ou la décision de l'autorité statuant sur l'homologation d'un concordat.

Qu'en est-il si une autorité procède malgré la suspension à un acte de poursuite ? L'acte ne sera pas nul. Mais il ne produira ses effets que lorsque la suspension et les conséquences de celle-ci auront pris fin. Tout se passera comme si l'acte avait été communiqué exécuté après la fin des effets de la suspension.

Et les délais ? Ils ne cessent pas de courir pendant la suspension. Mais si le délai expire pendant la durée de celle-ci, il est automatiquement prolongé jusqu'au troisième jour après la fin de la suspension. Cette prolongation ne vaut naturellement que pour les délais fixés au débiteur : il est en effet seul à bénéficier de la suspension.

L'article 16 de l'ordonnance parle de « personnes au service militaire ». S'agit-il uniquement de service militaire obligatoire ? D'après la jurisprudence du Tribunal fédéral, les personnes qui font volontairement du service militaire sont également au bénéfice de la suspension.

Les volontaires des compagnies « de couverture de la frontière », par contre, sont exceptés de la suspension d'après un arrêt de la Chambre des poursuites et des faillites du Tribunal fédéral. La Chambre a estimé que les conditions d'engagement, de solde, la nature du rapport de service, rapprochaient ces volontaires des fonctionnaires et des instructeurs, qui, eux aussi, sont exceptés du bénéfice de la suspension. Les compagnies de couverture n'ayant pas été dissoutes lors de la mobilisation, on en reste, en principe, quant au traitement juridique des volontaires qui les composent, au droit et à la jurisprudence antérieurs, sauf modification toujours possible de cette dernière.

Lu.

Chronique financière

Stabilité du marché de l'argent à court terme

Contrairement à ce qui a pu se produire en 1914, la première constatation faite au début des hostilités fut une stabilité remarquable du marché suisse de l'argent à court terme. Les taux d'escompte et des avances sur titres de la Banque nationale sont demeurés inchangés à 1,50 p. cent et 2,50 p. cent respectivement, chiffres qui n'ont du reste pas varié depuis novembre 1936.

C'est dire que les disponibilités étant suffisantes aucune mesure d'exception n'a dû être prise pour sauvegarder la solidité du franc autrement que par la poursuite d'une traditionnelle politique monétaire prudente et bien comprise.

Les billets de banque en circulation n'ont augmenté que de 58 millions en septembre, et leur volume était au 14 octobre réduit à 2014 millions, c'est-à-dire inférieur même à celui accusé le 31 août, veille de la guerre. En contre-partie de cette circulation fiduciaire, le bilan de la Banque nationale accusait un stock d'or de 2426 millions de francs le 14 octobre, soit un chiffre supérieur à celui du 31 août (2419 millions). La couverture des billets s'en trouvait donc améliorée après un mois et demi de conflit européen.

Outre le fait que la situation économique a permis et provoqué même ces dernières années une augmentation anormale des capitaux liquides et inemployés, il faut admettre que la situation politique tendue de la même époque n'a pas été sans préparer les esprits à la perspective d'un nouveau conflit européen. Cette circonstance a certainement contribué indirectement à faciliter en quelque sorte le passage de l'économie de paix à l'économie de guerre avec son cortège d'ordonnances et règlements d'exception en vigueur ou en préparation.

Il est vrai qu'il a fallu compter avec la mobilisation générale qui a enlevé les meilleures forces à l'agriculture, l'industrie et le commerce. Maintenant que la défense de nos frontières est assurée, il semble cependant que le

---

reconnu les appels parmi ceux des braves gens qui travaillent à nous dégager !

Elle coupa, non sans une pointe de malice :

— Peut-être aussi, est-ce de sentir hors de danger cette personne qui vous rend joyeux ?

— Peut-être ! Si vous saviez quel soulagement, quand on peut craindre le pire pour ce qu'on aime, de sentir la menace écartée ! On en oublie carrément le danger personnel, allez ! Ah ! oui, je suis content depuis que j'ai reconnu sa voix !

— C'est... votre femme ? demanda-t-elle doucement.

— Non, dit brièvement l'inconnu, je ne suis pas marié ! D'ailleurs, le sang-froid est naturel chez l'homme... J'en ai vu et en verrai bien d'autres... Mais vous...

Elle pencha au Connétable, son aïeul, et déclara fièrement :

— Il ferait beau voir que je me plaigne quand j'ai la chance de ne pas avoir de mal au milieu d'un tel désastre.

— Ça, fit-il, prudent, nous n'en savons encore rien, ni l'un ni l'autre. Rien de cassé, vous croyez ?

— Il ne me semble pas... mais j'ai une courbature ! Aïe ! Tout de même... mon bras ! Impossible de le soulever !

— Remuez les doigts, si vous pouvez... Ça va?

— Oui... non... Je ne sais pas ! Cela me fait joliment mal ! Et c'est mon bras droit, juste ! Pourvu qu'il ne soit pas cassé !

— Bah ! fit-il, consolant, un bras cassé, ce n'est pas la mort d'une femme...

— Je suis pianiste, dit-elle simplement.

Il demeura un instant sans voix. Peut-être ému par ce courage féminin peu banal qui envisageait sans lamnoiement la perte possible de toute une carrière. Enfin, il dit, après avoir toussoté :

— Charmante soirée !

— Et... et vous ? demanda France, ne voulant pas être en reste de politesse.

— Oh ! moi, fit-il avec philosophie, j'ai le meilleur moyen d'éviter la fâcheuse crise de nerfs, Madame ou mademoiselle (je suis toujours dans l'expectative), nous allons, si vous le voulez bien, parler de tout autre chose. Tenez, faisons un peu connaissance. Mais laissez-moi deviner... Vous n'êtes pas mariée, n'est-ce pas ? Vous devez même vivre seule, puisque, depuis notre réveil, vous ne vous préoccupez de personne... Votre âge ?

— Devinez aussi, fit-elle, oubliant le tragique de la situation, tant l'assurance pleine de cran de l'inconnu était communicative.

— Ça, c'est plus difficile... Il faudrait...

Il demanda doucement :

— Voulez-vous permettre à ma main de faire connaissance de votre visage ?

Sans attendre sa réponse, par un imperceptible mouvement, il avait élevé ses doigts jusqu'à la figure de France, ressenrant à peine l'étreinte de son bras. Et tout doucement, légèrement, il en suivait les contours, « apprenant » ses traits du bout de sa main : une main nerveuse et douce qui sentait l'ambre et des cigarettes « muratti ».

Engourdie et encore comme insensible, France la laissait faire, incapable de réagir contre l'amollissement qui la gagnait.

— Vous êtes, murmura-t-il, jeune sûrement... Ce menton frêle, quoique décidé, le prouve... et puis, votre peau si douce...

— Mais, monsieur...

— Chut ! fit-il ; évidemment, je n'oserais ni dire, ni faire cela si nous étions au grand jour et si nous avions été présentés l'un à l'autre... mais puisque nous sommes dans l'exceptionnel, restons-y. Donc, vous êtes jeune... mettons vingt ans !

— Vous êtes bon devin, à une année près.

— Ah ! vous voyez... et jolie.

— Ça, je ne peux pas vous dire.

— Mais si, jolie. Vos traits sont fins... vos yeux...

Mais, brusquement, elle l'interrompit. Dominant un instant le bruit sourd des travaux de déblaiement, un cri, un long cri de femme, venait jusqu'à eux, apportant le frisson de l'angoisse.

— Ecoutez ! fit-elle, la gorge serrée.

— Mais non, mais non, n'écoutons pas, surtout !

— Il y a là, tout près, des malheureux qui souffrent !

— Mais toute notre pitié n'allégera pas leurs souffrances et déprimera notre énergie. Or, il faut tenir, ma petite amie inconnue, il faut tenir le mieux et le plus longtemps possible ! C'est une question de nerfs. Par pitié pour moi, n'écoutez pas, ne pensez pas... Laissez-moi vous distraire, vous abrutir ou vous bercer de mots, puisque je ne puis rien d'autre pour vous. Songez qu'à cette minute nous sommes rapprochés par une communauté de danger, une solitude dans le risque qui nous unit mieux qu'une longue amitié. Rien ne prouve que dans quelques heures, quelques instants, nous ne serons pas définitivement écrasés tous deux par l'effondrement de notre voûte de hasard. Ce sont peut-être nos dernières minutes que nous partageons...

(La suite en cinquième page.)

travail pourra continuer à l'arrière à un rythme soutenu. Pour conserver le potentiel financier du pays, construit par le labeur continu des générations passées, il faudra que l'économie privée s'organise ou plutôt se réorganise dans le cadre des règlements inhérents aux restrictions causées par la guerre, même aux pays neutres.

Après le premier moment de surprise passé — surprise qui a provoqué nécessairement des perturbations dans le mécanisme des paiements et des échanges — chacun devra donc se dire plus que jamais que les affaires continuent. Les achats et les ventes se poursuivent à l'intérieur comme à l'extérieur, dans la mesure où les développements du conflit le permettent. Il serait à souhaiter même que, si elle ne les développe pas, la Suisse puisse maintenir ses exportations afin de ne pas se trouver supplantée une fois la guerre terminée.

L'évolution des cours des fonds d'Etats et des taux d'intérêts à long terme

Contrairement au calme qui a régné durant ces deux premiers mois de guerre en matière d'argent à court terme, la physionomie du marché suisse des obligations a pris une tout autre allure.

Jusqu'à fin août, la demande paraissait absorber facilement les fonds d'Etats offerts par les capitalistes suisses et étrangers. Les titres s'achetaient en partie à des cours supérieurs au pair, ce qui constitue du reste une parfaite hérésie même en période normale.

Durant la première quinzaine de septembre, les offres d'obligations devinrent plus serrées, sans qu'il y ait eu une seule séance avec l'ombre même d'une panique. Les acheteurs s'étant simplement retirés sous leur tente pour suivre les événements, le matériel invendu ne manqua pas de peser graduellement sur le niveau des cours. C'est ainsi que par exemple l'emprunt de la Confédération 3 %, 1936, dit de Défense nationale, qui avait atteint le cours de 104,65 en 1938, cotait seulement 94 % le 14 septembre 1939. Les autres fonds fédéraux, cantonaux et de villes suivirent une marche plus ou moins parallèle, suivant la durée et les modalités de leur remboursement contractuel.

La baisse des obligations eut pour conséquence automatique la hausse de leur rendement calculé sur la base des nouveaux cours, autrement dit la hausse du taux moyen d'intérêts à long terme, dont les fonds d'Etats sont l'armature essentielle.

Les deux mouvements inverses — baisse des cours et élévation du rendement — sont illustrés par les chiffres ci-après :

	Rendement moyen des obligations	Indice suisse des oblig.
25. 8. 1939	3,85 %	114,81
8. 9. 1939	4,30 %	102,79
15. 9. 1939	4,33 %	102,08
22. 9. 1939	4,39 %	100.68
29. 9. 1939	4,44 %	99.55
6. 10. 1939	4,43 %	99.77
13. 10- 1939	4,38 %	100.91

Cette évolution prend comme on le voit une tournure plus réjouissante depuis le début d'octobre. Elle n'est cependant pas sans donner une sévère leçon à ceux qui sont tentés de considérer les obligations de premier ordre comme des valeurs absolument invariables à l'égal des coupons qui en sont détachés. C'est une preuve qu'il faut se garder d'opérer dans un secteur fermé sans se préoccuper de l'évolution du prix de revient de ses rentes.

Il faut avouer que la baisse n'a pas surpris uniquement les porteurs suisses d'obligations d'Etats. Cette baisse au contraire a été générale même dans les pays non en guerre. Ainsi par exemple, l'emprunt 3,50 % Hollandais 1911 a passé de 95 % à 83,50 % du 1er au 30 septembre 1939. Il faut excepter l'Italie dont la situation de neutre paraît profitable comme semble l'escompter l'évolution réjouissante des cours tant des obligations que des actions.

La question de couverture des frais de mobilisations en Suisse a naturellement fait l'objet de nombreuses discussions, mais le problème reste ouvert et il serait prématuré de faire des commentaires. Les frais des premiers mois seraient couverts en partie par des emprunts sous forme de bons du trésor de 1 à 3 ans de terme au taux maximum de 3,50 %, ce qui retarderait encore l'émission du premier emprunt de mobilisation.

Martigny, le 25 octobre 1939.

J. Gross.

Cours professionnels pour apprentis

L'ouverture des cours professionnels pour l'année 1939-1940 aura lieu conformément au tableau ci-dessous.

Les cours professionnels sont obligatoires pour tous les apprentis. Ceux qui ne s'y présenteraient pas, ou les patrons qui n'accorderaient pas le temps nécessaire, sont passibles d'une amende de Fr. 25.— à Fr. 500.—. Les apprentis se présenteront au cours munis de leur contrat d'apprentissage.

Les abonnements de chemin de fer devront être commandés un jour d'avance. Ils seront délivrés gratuitement par les services des C. F. F.

COURS D'APPRENTIS

GROUPE 1. — Serruriers, forgerons, charpentiers sur fer, ferblantiers, appareilleurs, chaudronniers, tôliers.

A Monthey, jeudi 9 novembre à 7 h. 30, pour les apprentis du Bas-Valais, de Saxon à St-Gingolph.

A Sierre, mardi 7 novembre, à 8 heures, pour les apprentis de langue française, du Haut-Valais, de Riddes à Brigue.

A Viège, jeudi 9 novembre, à 8 h. 30, pour les apprentis de langue allemande du canton.

GROUPE 2 A : mécaniciens pour autos et motos.

A Sion, mercredi 8 novembre, à 8 heures, pour tous les apprentis du canton, des deux langues.

GROUPE 2 B : mécaniciens (mécanique générale).

A Viège, jeudi 9 novembre, à 8 h. 30, pour les apprentis de langue allemande.

A Martigny, vendredi 10 novembre, à 8 h. pour les apprentis de langue française.

GROUPE 3 : Menuisiers, ébénistes, charpentiers, charrons.

A Martigny pour tous les apprentis de langue française du canton.

1ère année d'apprentissage : vendredi 10 novembre, à 8 heures.

2ème année d'apprentissage : mardi 7 novembre, à 8 heures.

3ème année d'apprentissage : jeudi 9 novembre, à 8 heures.

A Brigue, jeudi 9 novembre, à 8 h. 30, pour tous les apprentis de langue allemande du canton.

GROUPE 4 : maçons, marbriers, dessinateurs-architectes, tailleurs de pierre, cimentiers.

A Sion, pour tous les apprentis de langue française du canton, mercredi 8 novembre, à 8 heures.

A Brigue, pour tous les apprentis de langue allemande du canton, jeudi 9 novembre, à 8 h. 30.

GROUPE 5 : peintres et plâtriers.

A St-Maurice, jeudi 9 novembre à 8 h. 30, pour tous les apprentis de langue française, de Saxon à St-Gingolph.

A Sierre, mardi 7 novembre, à 8 heures, pour les apprentis de langue française de Riddes à Brigue.

A Brigue, jeudi 9 novembre, à 8 h. 30, pour tous les apprentis du canton de langue allemande.

GROUPE 6 : boulangers, pâtissiers, confiseurs, meuniers.

A Sion, mardi 7 novembre, à 14 heures, pour les apprentis de langue française.

A Brigue, jeudi 9 novembre, à 8 h. 30, pour les apprentis de langue allemande.

A St-Maurice, jeudi 9 novembre, à 8 h. 30, pour tous les apprentis des deux langues, de Saxon à St-Gingolph.

A Sierre, mardi 7 novembre, à 8 heures, pour tous les apprentis des deux langues, de Riddes à Brigue.

GROUPE 9 : coiffeurs et coiffeuses.

A Sion, pour tous les apprentis du canton des deux langues, mardi 7 novembre, à 8 heures.

GROUPE 10 : tailleurs et couturières pour Messieurs.

A Sion, mardi 7 novembre, à 8 heures, pour tous les apprentis du canton, des deux langues.

GROUPE 11 : couturières pour dames, repasseuses et modistes.

A Martigny : pour les apprenties de Saxon à St-Gingolph.

1ère année d'apprentissage, mercredi 8 novembre, à 8 heures.

2ème année d'apprentissage, mercredi 8 novembre, à 8 heures.

A Sion, pour les apprenties de Riddes à Sierre, lundi 6 novembre, à 8 heures.

A Brigue, pour les apprenties du Haut-Valais, à partir de Salquenen, mardi 9 novembre, à 8 h. 30.

Les apprentis bouchers, cuisiniers, jardiniers, cordonniers, selliers-tapissiers, relieurs et ceux de toute profession non désignée ci-dessus se présenteront dans celle des localités suivantes qui est la plus rapprochée de leur domicile, aux jours et heures indiqués.

Monthey, le 9 novembre, à 8 heures.
Martigny, le 7 novembre, à 14 heures.
Sierre, le 7 novembre, à 14 heures.
Brigue, le 9 novembre, à 14 heures.
St-Maurice, le 9 novembre, à 8 h. 30.
Sion, le 7 novembre, à 14 heures.
Viège, le 9 novembre, à 14 heures.

Le Chef du Département de l'Instruction publique du canton du Valais :
Cyr. Pitteloud.

RADIO-PROGRAMME

SOTTENS. — Vendredi 3 novembre. — 6 h. 55 Un disque. 7 h. Informations de l'A. T. S. 11 h. Emission commune. 12 h. 30 Informations de l'A. T. S. 12 h. 40 Concert de musique suisse. 17 h. Emission commune. 18 h. Les cinq minutes du philosophe. 18 h. 05 Quelques disques. 18 h. 15 Les prévisions sportives de la semaine et les cinq minutes du football suisse. 18 h. 25 Intermède. 18 h. 30 Les grands romans d'amour. 18 h. 45 Intermède. 18 h. 50 Communications diverses. 19 h. Quelques disques. 19 h. 05 Les sports. 19 h. 10 Quelques disques. 19 h. 20 Chronique fédérale. 19 h. 30 Gramo-concert. 19 h. 50 Informations de l'A. T. S. 20 h. Voix du pays. 20 h. 30 Musique en crinolines. 20 h. 50 La Dame aux Camélias, réalisation radiophonique. 22 h. 20 Informations de l'A. T. S.

BEROMUNSTER. — 6 h. 40 Gymnastique pour les dames. 7 h. Informations. 7 h. 05 Disques. 10 h. 30 Emission radioscolaire. 11 h. Emission commune. 12 h. Musique militaire. 12 h. 30 Nouvelles. 12 h. 40 Radio-orchestre. 16 h. 30 Pour madame. 17 h. Concert. 18 h. Disques. 18 h. 20 Causerie. 18 h. 30 Service d'informations pour les enfants. 18 h. 35 Causerie. 18 h. 45 Disques. 18 h. 50 Communiqués. 19 h. La Suisse occidentale. 19 h. 12 Poème nocturne. 19 h. 30 Nouvelles. 19 h. 40 Les choses du pays. 19 h. 45 Emission militaire. 20 h. 45 Concert. 21 h. 25 Chants des compositeurs suisses. 21 h. 35 Concert. 22 h. Nouvelles. 22 h. 10 J'écoute les nouvelles... 22 h. 15 Radio-orchestre.

SOTTENS. — Samedi 4 novembre. — 6 h. 55 Un disque. 7 h. Informations de l'A. T. S. 7 h. 10 Quelques disques. 11 h. Emission commune. 12 h. 30 Informations de l'A. T. S. 12 h. 40 L'Orchestre Bob Engel. 13 h. 10 Musique populaire suisse. 14 h. Programme varié. 14 h. 30 Une demi-heure en compagnie de Charles-Albert Cingria. 15 h. Musique de danse. 15 h. 20 Intermède. 15 h. 30 Suite dans la musique de danse. 15 h. 50 Quelques disques. 16 h. Récital de piano. 16 h. 30 La revue de la semaine. 17 h. Emission commune. 18 h. Les cloches de la cathédrale. 18 h. 05 La demi-heure pour les petits enfants sages. 18 h. 35 Chansons pour petits et grands. 18 h. 50 Communications diverses. 19 h. Pages de notre histoire. 19 h. 05 Concert. 19 h. 20 A bâtons rompus. 19 h. 30 Suite du concert. 19 h. 50 Informations de l'A. T. S. 20 h. Voix du pays. 20 h. 30 Les tréteaux du soldat. 21 h. 40 Les valeurs vivantes du pays. 22 h. Musique de danse. 22 h. 20 Informations de l'A. T. S.

BEROMUNSTER. — 6 h. 40 Gymnastique. 7 h. Informations. 7 h. 05 Communiqués. 11 h. A travers la Suisse. 12 h. 30 Nouvelles. 12 h. 40 Concert récréatif. 13 h. 15 La semaine au Palais fédéral. 13 h. 30 Aperçu sonore de la semaine. 13 h. 50 Chansons populaires suisses. 14 h. 05 Chronique des livres. 14 h. 30 Chants pour soprano. 14 h. 45 Imprévu. 15 h. Musique récréative.

1 MILLION de 1/5 de billet à Fr. 1.—

Pour mieux appuyer les **œuvres de secours pendant la mobilisation** la Loterie Romande a créé une

11me TRANCHE DE FIN D'ANNÉE

La nouvelle liste des lots vous offre 40.000 Frs. et 4220 lots de plus... **Au total 825.000 Frs. de lots.**

Et 200.000 carnets de 5 cinquièmes qui vous assurent à prix égal 5 fois plus de chances de gain.

16 décembre à Genève

le billet **Fr. 5.-** le 1/5 **Fr. 1.-**

116 A PUBLISTRA

SION, avenue de la Gare Chèques postaux II c 1800

Dr J. EYER
Médecin-dentiste
ST-MAURICE
Tél. 90
de retour

Machinistes Ebénistes Polisseurs
dans la trentaine, sont demandés pour entrée de suite par importante fabrique de meubles de la Suisse française. Place stable pour ouvriers qualifiés.
Faire offres sous P.3466 N. à Publicitas, Neuchâtel.

247.000 m²
terrain première qualité, av. excellents bâtiments, même morceau. Prix : fr. 95.000.—. S'adresser à Agence A. Frossard, à Fribourg.

On demande pour tout de suite une
bonne à tout faire
sachant cuire et raccommoder. Faire offres en indiquant prétentions à Mme Robert Leu, aux Verrières (Ntel).

Egaré
un **carnet coupons - quittances** à souches au nom de la Cie Singer, Vevey, à Dorner Jean, Singer, Martigny.
Prière le faire parvenir à cette dernière adresse en indiquant les frais.

On demande une
jeune fille
de 18 à 20 ans, pour aider aux travaux de ménage dans un train de campagne.
S'adresser à Mme Albert Perrier, Jussy, Genève.

SOLDAT
19 ans, sérieux et honnête, n'ayant plus de famille, désire rencontrer amitié auprès de bonne famille catholique.
Offres sous P. 5371 S. Publicitas, Sion.

Tissus modernes
soie, laine, coton. Pour la visite de la clientèle privée nous cherchons
vendeurs (ses)
capables. Ev. comme gain accessoire. Offres sous chiffre T. 4559 G. à Publicitas, Zurich.

On demande de suite, pour seconder maîtresse de ménage à la campagne, une
Jeune FILLE
de 16 à 18 ans. Vie de famille garantie. Adresse : Mme Vuadens, Jussy pr. Genève.

Sommelières
demandées Valais, Vaud et Fribourg. - Agence A. B. C., Sion, av. Gare, tél. 2.17.23.

Prêts
sans **caution** à fonctionnaire et employés fixes, accordés de suite. Discrétion assurée. Ecrire au :
Bureau de Crédit S. A.
Grand-Chêne 1 LAUSANNE

Maison avec terrain à vendre à Sierre

Les hoirs de feu Pierre-Marie Zwissig mettent en vente la propriété de ce dernier en ville de Sierre, formant un bloc comprenant :

1. maison d'habitation ;
2. grange-écurie ;
3. remise ;
4. jardin de 339 m2 ;
5. pré de 610 m2 ;
6. vigne de 1138 m2 ;
7. places de 533 m2.

Pour prendre des renseignements et faire des offres, s'adresser à l'Etude Jules-L. Papon, à Sierre.

Amis lecteurs!

Vous désirez que le
„Nouvelliste"
développe ses rubriques, le nombre de ses pages ?

Alors, aidez-le :

1. En lui procurant de nouveaux abonnés ;
2. En lui apportant toutes vos annonces, petites et grandes ;
3. En confiant à son imprimerie tous vos travaux d'impression, depuis la simple carte de visite jusqu'à la brochure et le registre.

IMPRIMERIE RHODANIQUE
ST-MAURICE